

MOTION

Le Premier ministre a signé, le 23 juin 2006, une Charte sur l'organisation de l'offre de services publics et au public en milieu rural, avec l'Association des maires de France et 14 partenaires, dont La Poste, l'ANPE, la SNCF ou EDF-GDF.

La Charte décrit la démarche à entreprendre pour améliorer les services publics sur tout le territoire. Elle prévoit que la modernisation des services publics sera fondée, dans chaque département, sur une obligation de diagnostic et une concertation préalable animée par le Préfet.

Malgré ces bonnes intentions, Mme la Garde des Sceaux engageait seule la suppression de 201 Tribunaux d'instances et TGI après en avoir tout juste informé les maires concernés (élus prévenus au dernier moment des visites de la ministre où toute discussion ou contre proposition était impossible). La méthode engagée sans concertation ni dialogue est préjudiciable à double titre : elle est la cause d'une réforme bâclée et elle repousse pour longtemps la mise en place d'une véritable réforme en profondeur.

La nouvelle carte judiciaire ne répond ni à l'objectif d'amélioration de la qualité de la Justice, ni à celui d'efficience de la dépense publique. La suppression des tribunaux d'instance marque le repli d'une justice de proximité rapide (délai de jugement court et taux d'appel et d'infirmité en appel bas).

Cette suppression de nos tribunaux ruraux s'inscrit dans un mouvement de désengagement de l'Etat qui va à l'encontre du développement équilibré et durable de nos territoires.

En effet, d'autres réformes dramatiques pour nos secteurs ruraux sont en cours.

I. La révision générale des politiques publiques (RGPP)

Ce coup d'accélérateur engagé par le gouvernement en juillet 2007 préfigure une réforme du même genre que celui de la DDE, de la justice... C'est maintenant aux effectifs et aux moyens de la Défense nationale que le gouvernement souhaite s'attaquer. Plusieurs dizaines de milliers de postes pourraient faire les frais de la RGPP. Plusieurs centaines de brigades de la gendarmerie sont d'ores et déjà sur la sellette.

La compagnie de Baume-les-Dames composée de quatre communautés de brigades couvre un territoire très important. Cette structure est affaiblie par l'absence de PSIG. Elle est la seule du Département dans cette situation, ce que déplore le Maire de Baume-les-Dames depuis plusieurs années. Dans le même temps, l'autorité militaire envisage la suppression de cette compagnie. Nous pouvons jusqu'à présent compter sur le soutien de l'autorité préfectorale qui partageait notre vision d'une police de proximité au cœur des territoires. Mais qu'en est-il aujourd'hui devant les projets de réforme annoncés ?

II. La réforme des collèges.

Les orientations annoncées par Mme Le Recteur concernant les collèges dits « à effectifs réduits » conduisent nécessairement à mettre en cause l'existence de plusieurs collèges du

Doubs et en particulier dans le Pays du Doubs Central. Sous couvert de rationalisation, le processus ainsi engagé porte en germe l'affaiblissement du service public de l'éducation alors que ce dernier nécessite au contraire d'être renforcé.

En effet l'école reste le meilleur moyen de lutter contre l'exclusion qui menace de plus en plus les jeunes ; et ceux-ci ont droit à un enseignement de qualité en tout point du territoire, y compris en zone rurale.

Car si les établissements d'enseignement ont d'abord une vocation éducative et pédagogique, ils sont aussi des éléments majeurs de l'aménagement et du développement d'un territoire. En effet, les collèges occupent une place prépondérante dans la structuration et l'animation des territoires, en particulier les territoires ruraux, où l'école est souvent le seul lieu d'ouverture culturelle.

Le Conseil général du Doubs a choisi de doter l'ensemble de ses collèges d'équipements culturels, sportifs et multimédias de haut niveau et d'en permettre l'accès à l'ensemble des habitants. Il a investi de l'argent public à hauteur de 430 M€, pour moderniser les collèges du Doubs, et en particulier celui de Baume-les-Dames. Toute menace qui pèserait sur l'un ou sur l'autre des collèges du Doubs Central serait donc inacceptable et incompréhensible

III Le Contrat Pluriannuel d'Objectifs des Missions Locales – PAIO

Dans le cadre de la circulaire DGEFP n° 2007-26 du 12 octobre 2007 relative au financement du réseau des missions locales et PAIO l'article II -champ de la circulaire- nous préoccupe particulièrement.

Cet article précise ceci : « Par extension, [la circulaire] peut s'appliquer également aux PAIO, structures qui ont vocation à disparaître progressivement au bénéfice de regroupements permettant de créer des missions locales assurant une meilleure qualité de l'offre de service portée par des structures de taille suffisante ».

Ceci implique que sur les territoires ruraux où se trouvent les plus petites structures régionales qui opèrent depuis des années au plus près de la population, l'offre de service pour le public des jeunes se verrait remise en cause et fragilisée par d'éventuels regroupements avec des structures urbaines de taille plus importante.

En effet l'Etat au motif d'économie d'échelle, envisage de remailler le réseau des Espaces jeunes, Missions locales et PAIO sans se préoccuper ni de la réalité du monde rural, ni de ses spécificités, ni du travail de proximité réalisé par les petites structures. Celles-ci ont par ailleurs d'excellents résultats en termes de placement et cela, toutes proportions gardées, pour un coût de fonctionnement nettement inférieur à celui de plus grosses structures.

C'est pourquoi nous sommes inquiets du devenir des Espaces Jeunes de Baume les Dames, Ornans et Valdahon.

Partenaires depuis des années du Conseil Régional et du Conseil général, nous réaffirmons la nécessité du maintien d'un service de proximité et de qualité auprès de la population des jeunes de nos secteurs d'intervention.

Nous rappelons notre opposition à toute opération de déménagement du territoire.

Nous demandons que l'Etat communique aux élus, dans les meilleurs délais, l'ensemble des informations relatives à ces dossiers.

Nous appelons à la mobilisation de tous pour conforter l'offre et les structures de services publics dans le Doubs central, relatives :

- au tribunal d'instance de Baume-les-Dames
- aux collèges du Doubs Central
- à la Compagnie de Gendarmerie de Baume-les-Dames
- à la PAIO des cantons de Baume-les-Dames, Rougemont et Clerval.

Il est proposé au Conseil au nom de la défense des services publics en milieu rural :

- de demander à Mme la Garde des sceaux de suspendre par moratoire la réforme de la carte judiciaire et d'engager une véritable concertation sur la base d'une redistribution des contentieux entre les juridictions pour ajuster, ensuite, l'implantation territoriale des juridictions ;

- de demander à Monsieur le Préfet de Région et l'autorité judiciaire de conforter l'implantation de la compagnie de Gendarmerie sur le territoire de Baume-les-Dames par la création d'un PSIG ;

- de demander à Mme le Recteur d'académie qu'elle s'engage sur la pérennité des collèges du Doubs Central et du Lycée professionnel de Baume-les-Dames ;

- de demander à M. le Préfet de Région de renoncer à la disparition programmée des PAIO, et de prendre en compte, dans le CPO, la spécificité des territoires ruraux au regard des problématiques d'insertion de jeunes.